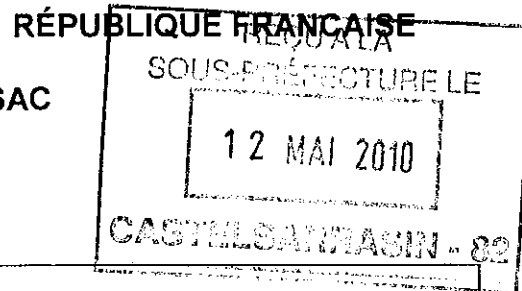


DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE MOISSAC



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE DIX LE SIX MAI (06/05/2010)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 29 AVRIL 2010, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURLENT **Adjoint**,

M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, Mme. Eliane BENECH, M. Didier MOTHE, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOD, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHE, Mme Nathalie DA MOTA, Mme Christine FANFELLE, M. Richard BAPTISTE, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, Mme Carine NICODEME, M. Claude GAUTHIER, M. Patrice CHARLES **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRESENTES :

M. Guy-Michel EMPOCIELLO (représenté par M. REDON) **Adjoint**

M Abdelkader SELAM (représenté par M. BOUSQUET), M. Gérard VALLES (représenté par M. NUNZI), M. Guy ROQUEFORT (représenté par Mme ROLLET), Mme Nathalie GALHO (représentée par Mme NICODEME) **Conseillers Municipaux**

Mme DA MOTA est nommée secrétaire de séance.

Rapporteur : M. NUNZI

25 – 06 mai 2010

**CESSION DE TERRAINS COMMUNAUX- CENTRE HOSPITALIER
INTERCOMMUNAL- EHPAD - MODIFICATION**

Vu la délibération n°17 du 30 juillet 2009 relative à la cession de terrains communaux – Centre Hospitalier Intercommunal - EHPAD

Considérant que la parcelle cadastrée section CM numéro 418 devait supporter l'aménagement du parking du futur EHPAD,

Considérant les prochaines modifications relatives à l'aménagement de la zone du Luc modifiant en partie la destination de la parcelle CM 418

Considérant que la ville de Moissac a intérêt à conserver cette parcelle dans l'attente du projet finalisé de la zone du Luc,

LE CONSEIL COMMUNAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, 32 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (M. CHARLES)

APPROUVE le fait de ne plus céder au Centre Hospitalier Intercommunal la parcelle cadastrée section CM n°418

APPROUVE la modification de la délibération n° 17 du 30 juillet 2009 en ces termes

« le conseil municipal après en avoir délibéré approuve la cession à titre gratuit des parcelles communales cadastrées section CM 518, 519,521, 522, 579, 581, 415, 605,652, 654 d'une superficie de 19007 m² »

DIT que les autres dispositions de la délibération susvisées restent inchangées.

Pour copie conforme
Moissac le 07 mai 2010



Le Maire
Jean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :

